

FICHE 2

Modèle de schéma directeur du système d'information (SDSI) du GHT

Références

Le présent document s'inspire largement de la production du groupement pour la modernisation des systèmes d'information hospitaliers (GMSIH) sur la thématique relative à l'élaboration du schéma directeur du système d'information (SDSI). Il prend en compte le Guide méthodologique produit par la DGOS pour la stratégie, l'optimisation et la gestion commune d'un système d'information convergent dans le cadre d'un groupement hospitalier de territoire (GHT).

- Guide méthodologique pour la stratégie, l'optimisation et la gestion commune d'un système d'information convergent dans le cadre d'un groupement hospitalier de territoire (GHT), DGOS
- Guide méthodologique – Élaboration du SDSI : SI36GUI, GMSIH
- Plan type de schéma directeur : SI36SDSI, GMSIH
- Schéma directeur exemple : SI36SDSI-EX, GMSIH

Préambule

Le présent document propose un modèle du document « Schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) du GHT ». Il est élaboré à partir du plan type de schéma directeur actualisé de la vision GHT et des éléments issus du Guide méthodologique pour la stratégie, l'optimisation et la gestion commune d'un système d'information convergent dans le cadre d'un groupement hospitalier de territoire (GHT) produit par la DGOS.

Le modèle proposé constitue une suggestion que chaque GHT peut adapter en fonction de son contexte et du niveau de détail attendu du SDSI.

Le schéma directeur est le document final de la démarche initiée par l'alignement stratégique au projet médical du GHT.

Il est susceptible d'évoluer dans le temps au fur et à mesure des ajustements ou des recompositions de projets.

Introduction au SDSI

SYNTHÈSE

Résumer les principales orientations du SDSI (cette partie doit permettre de comprendre rapidement le contenu du document et d'en retenir les éléments essentiels).

Compléter cette partie avec un texte décrivant la structuration de la suite du document. En ce sens, elle doit donner les grandes idées et clés de lecture des éléments qui seront développés dans la suite

DÉMARCHE SUIVIE

Décrire succinctement la démarche suivie pour définir le système cible et le SDSI: alignement stratégique, étude d'urbanisation, définition des trajectoires d'évolution du SI (scénarios) et finalisation du SDSI.

Joindre en annexe la liste des personnes ayant contribué de manière significative à ces travaux.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Citer les documents de référence ayant conduit au SDSI, dont:

- le projet médical partagé du GHT,
- la convention constitutive du GHT,
- le Manuel de certification des établissements de santé de la Haute Autorité de santé,
- le Guide méthodologique pour l'auditabilité des systèmes d'information, DGOS, janvier 2013,
- le projet régional de santé,
- le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM),
- la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- le Guide méthodologique sur la stratégie, l'optimisation et la gestion commune d'un système d'information convergent dans le cadre d'un groupement hospitalier de territoire (GHT) de la DGOS,

Ajouter les principaux documents utilisés dans le cadre des travaux d'élaboration du SDSI (analyse de l'existant...).

EXIGENCES DE LA CERTIFICATION

Le système d'information est un des éléments pris en compte dans la certification des établissements par la Haute Autorité de santé. Les dispositions mentionnées dans le Manuel de certification doivent donc être prises en compte dans le schéma directeur des systèmes d'information (SDSI), et ce d'autant plus dans le cadre de démarche de certification commune des établissements membres du GHT.

De même, il conviendra de se mettre en conformité avec le Guide méthodologique pour l'auditabilité du SI.

Enfin plusieurs procédures de certification ISO doivent être prises en compte comme l'accréditation des laboratoires et la stérilisation.



EXIGENCES DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)

Les CPOM signés entre les établissements du GHT et l'agence régionale de santé (ARS) définissent les engagements des établissements en termes d'orientations stratégiques. Le système d'information est un levier au service de la réalisation de ces orientations. Il fait lui-même l'objet d'engagements spécifiques.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Reprendre les principales orientations stratégiques du CPOM. Reprendre les orientations stratégiques du projet médical du GHT.

LE SYSTÈME D'INFORMATION

Reprendre les engagements cités dans les CPOM relatifs au système d'information.

Reprendre les orientations stratégiques du projet médical du GHT relatifs au système d'information.

État des lieux des différents SI

LE SYSTÈME D'INFORMATION EXISTANT

Il s'agit de réaliser un bilan des différents schémas directeurs des SI des différents établissements membres du GHT ou, à défaut, de réaliser une synthèse de l'analyse de l'existant : indiquer les atouts des différents SI actuels par rapport aux orientations décrites précédemment, indiquer les points sur lesquels les SI actuels constituent un frein à l'atteinte de ces objectifs (voir Fiche 2.2.4 - Réaliser un état des lieux des systèmes d'information des établissements parties au GHT).

Objectifs

OBJECTIFS ASSIGNÉS AU SYSTÈME D'INFORMATION

Décrire les objectifs du GHT auquel le système d'information doit aider à répondre, ainsi que les objectifs obligatoires et spécifiques au système d'information (exigences de sécurité, de disponibilité, d'urbanisation, infrastructure, agrément HDS...).

Le système d'information cible

ÉLÉMENTS D'ORGANISATION STRUCTURANTS

Introduire les éléments de contexte organisationnel structurants pour définir le système d'information : les modes de fonctionnement futurs souhaités par le GHT pour assurer ses missions.

Intégrer la cartographie des processus « cibles » du GHT.

SCHÉMA D'URBANISATION FONCTIONNELLE

La définition du nouveau système d'information du GHT comprendra des systèmes complémentaires articulés autour des besoins fondamentaux de l'organisation. Le découpage présenté en système ci-après ne préjuge pas des partages de fonctions entre système, des échanges d'information en vue de mutualisation fonctionnelle.

Partout où cela est possible, une mutualisation, notamment fonctionnelle, du système d'information est recherchée au plus tôt de façon à limiter les redondances et interfaces.

Ce plan d'urbanisation est découpé en secteurs sous système tels que définis ci-après.

Insérer le schéma d'urbanisation fonctionnelle. Dans ce schéma, faire ressortir les sous-ensembles maintenus, à faire évoluer, à remplacer, nouveaux...

CADRE DE RÉFÉRENCE DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME CIBLE PRINCIPES D'URBANISATION

Décrire les principes d'urbanisation qui structurent l'organisation du système cible et qui devront être respectés dans la définition et la mise en œuvre des projets.

Cadre technique

Décrire le cadre technique dans lequel devront s'intégrer les choix de solutions (technologies et choix d'architecture admis...).

Accompagnement du changement

Décrire les principes structurants en matière de stratégie de conduite du changement pour accompagner la mise en œuvre du schéma directeur SI du GHT : communication, formation, assistance utilisateurs...

Il est important de décrire également la conduite du changement à destination des personnels techniques des SI : nouvel organigramme, organisation, formation...

Les projets du schéma directeur

PRÉSENTATION DES PROJETS

Lister les projets inscrits au schéma directeur et les présenter succinctement (finalité, périmètre). Les présenter par ordre de priorité décroissante.

Les fiches descriptives de chaque projet doivent être jointes en annexe.

ORDONNANCEMENT DES PROJETS – TRAJECTOIRE DE MISE EN ŒUVRE

Présenter en introduction les scénarios étudiés et les raisons qui ont conduit au scénario finalement retenu.

Se référer à l'étape 2 « Mettre en œuvre la trajectoire de convergence : les premiers projets de convergence ».

Insérer et commenter le planning prévisionnel.

Évaluation

Pour chacune des rubriques ci-dessous, intégrer un tableau de chiffrage. Si nécessaire, mentionner explicitement ce qui est exclu du chiffrage.

INVESTISSEMENT

Cette rubrique regroupe l'ensemble des investissements nécessaires (nouvelles acquisitions) en termes de logiciels et matériels.

Présenter un tableau présentant les coûts d'investissement du schéma directeur (au global et par projet), en précisant le montant total ainsi que sa répartition par année et par quote-part établissement.

Préciser les sources éventuelles de financement externe.

FONCTIONNEMENT

Cette partie comprend :

- les redevances associées aux matériels et logiciels en fin de vie ;
- les redevances associées aux matériels et logiciels maintenus en place ;
- les redevances associées à l'utilisation des nouveaux logiciels fonctionnels et techniques ou à ceux mis en œuvre en complément de l'existant ;
- les frais potentiels associés aux ruptures de contrats liés au changement de stratégie d'investissement

Présenter un tableau présentant les coûts de fonctionnement (au global et par projet ou par système en place à maintenir), en précisant le montant total ainsi que sa répartition par année et par quote-part établissement.

PRESTATIONS EXTERNES

Cette rubrique intègre l'ensemble des prestations externes nécessaires à la conduite des projets inscrits au schéma directeur :

- les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) : organisation, accompagnement du changement, assistance fonctionnelle, assistance au pilotage;
- les prestations d'assistance à maîtrise d'œuvre (AMOE) : installation, prestation éditeur et intégrateur.

Présenter un tableau reprenant les coûts de prestations externes (au global et par projet), en précisant le montant total ainsi que sa répartition par année, et en distinguant clairement ce qui relève de l'AMOA et ce qui relève de l'AMOE.

CHARGES INTERNES

Cette partie intègre l'ensemble des charges (exprimées en jours/hommes - j/h) des ressources internes au GHT :

- charges MOA: ressources métier et fonctionnelles,
- charges MOE: ressources du service informatique.

Présenter un tableau reprenant les charges internes (au global et par projet), en précisant la charge totale ainsi que sa répartition par année, et en distinguant clairement ce qui relève de la MOA et ce qui relève de la MOE. Si possible, ce tableau doit fournir un détail par profil (exemple pour la MOA : utilisateurs clés, DIM...).

Indiquer en commentaire si les ressources dont dispose l'établissement satisfont au besoin ou si des recrutements sont nécessaires, et si oui sur quel profil.

Les projets s'exprimant à la fois par des durées, des charges en jours/hommes et en montant, il est nécessaire d'avoir à disposition une évaluation des « coûts moyens journaliers » ou « taux moyen journalier » par grand profil de façon à pouvoir valoriser la

part MOA/MOE (en termes de coûts) de l'établissement.

Pilotage du système d'information

ORGANISATION PRÉVUE

Décrire l'organisation pour le pilotage du schéma directeur et des projets, en précisant les acteurs et leurs responsabilités.

Sujets à traiter :

- maîtrises d'ouvrage : rôles respectifs de la MOA stratégique et de la MOA opérationnelle, quel responsable...;
- maîtrise d'œuvre : rôle de la MOE, qui l'assure... ;
- instances de pilotage et de suivi du schéma directeur ;
- principes de pilotage des projets : organisation type prévue pour le pilotage des projets, *à minima* des gros projets: instances, chefs de projet MOA et MOE, etc.

ORGANISATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE ORGANISATION DE LA MAÎTRISE

D'ŒUVRE INSTANCES DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU SDSI PILOTAGE DES PROJETS

ORGANISATION DE LA FONCTION INFORMATIQUE

Le schéma directeur s'accompagne d'une évolution de l'organisation des services informatiques des établissements membres du GHT ; il convient de présenter la nouvelle organisation et les bénéfices qui en sont attendus.

MISE À JOUR ET RÉVISION DU SDSI

Présenter le rythme prévu de mise à jour et actualisation du SDSI, pour des bilans intermédiaires notamment pour suivre la trajectoire de convergence.

Présenter les procédures associées, notamment les procédures à appliquer si la mise à jour du SDSI requiert des arbitrages sur les projets à lancer/abandonner ou sur le dimensionnement des ressources (qui arbitre, quels sont les critères à prendre en compte...).